



**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE
DE STABILISATION ET DE REGULATION DES PRIX DES PRODUITS
PETROLIERS (A.S.R.P) DU 29 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le 29 mai à 10 h 58 mn, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers(ASRP), la deuxième session extraordinaire du Conseil d'Administration de l'année 2019 de ladite Agence, sous la présidence de Monsieur **Serge Yvon DOUKOFIONA**, Président du Conseil d'Administration de l'ASRP.

Y ont pris part à titre délibératif :

Messieurs :

- Richard DONDY, Administrateur;
- Edmond MOLOGODO, Administrateur,
- Patrick DALEMET GANGARA, Administrateur, représenté à cette occasion par Président ;
- Victor MAZANGA, Administrateur;

Et à titre consultatif Monsieur :

- Achille Kpagnami DONON, Directeur Général, Rapporteur ;

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour :

- Etat d'exécution des Résolutions du Conseil d'Administration de l'ASRP;
- Exécution des Dispositions Règlementaires relatives à la droiture
- Divers

Le Président a déclaré la session ouverte à 10 h 58 mn aussitôt après avoir vérifié que le quorum était atteint ; poursuivant ses propos introductifs, le Président a présenté ses remerciements aux administrateurs pour leur sens de responsabilité en répondant toujours présent à l'appel du Conseil.

Le Président a ensuite témoigné la volonté des membres du Conseil à rendre plus performant les actions de cette Agence avec la tenue de cette session extraordinaire malgré son caractère juste.

L'ordre du jour du Conseil présenté par le Directeur Général a été adopté avec amendement.

I. Etat d'exécution des Résolutions du Conseil d'Administration de l'ASRP

Le Directeur Général a tout d'abord présenté le tableau des résolutions du Conseil d'administration de l'ASRP, ensuite les débats ont tourné au tour de l'effectivité de l'application de ces résolutions mais surtout de la publication des recommandations du Conseil d'administration pour l'information du personnel de l'Agence.

Le Directeur Général a informé les Administrateurs des difficultés qu'il rencontre dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil. A cet effet, il a sollicité et obtenu du Conseil l'accord pour que désormais ces résolutions soient publiées.

Le Conseil s'est engagé à organiser des points de presse périodiques pour informer le public sur le travail qu'il fait et les mesures prises afin de prévenir les fausses accusations et les menaces dont le Directeur Général fait l'objet de la part d'une partie du personnel, de certains partenaires et du public anonyme.

Poursuivant le débat sur l'exécution des résolutions, le Conseil a insisté sur la désignation d'un Commissaire aux comptes de l'Agence et a instruit le Directeur Général de tout mettre en œuvre pour finaliser le processus déjà engagé.

Le Conseil a par ailleurs réitéré la question de l'avenant au contrat de bail des actifs logistiques de Kolongo, le Directeur Général a rassuré le Conseil sur l'évolution positive de ce document qu'il attend que la signature.

L'état d'exécution des résolutions concernant le choix de ne retenir qu'un seul Avocat conseil était revenu sur la table de discussion, les membres du Conseil ont souhaité que ce dossier puisse trouver une issue pacifique dans l'intérêt des parties.

Le Conseil est revenu sur la nécessité de publier toutes les résolutions afin de confirmer son total engagement, sa responsabilité et son soutien aux actions de la Direction Générale.

Par ailleurs il a recommandé à la Direction Générale, de produire un recueil de toutes les résolutions tout en faisant ressortir les avancés dans leur mise en application.

II. Etat d'exécution des dispositions Règlementaires relatives à la droiture

Le Directeur Général a rappelé les pratiques irrégulières observées par le passé dans la droiture et les efforts conjoints de la Direction générale de l'énergie, de la Douane, de la SOCASP et de l'ASRP qui ont abouti à l'adoption d'une procédure commune d'importation des produits pétroliers en droiture en République centrafricaine.

W. Syc. et JP

la Loi N°08.011 du 24 avril 2008 portant organisation du cadre Institutionnel et Juridique applicable aux Entreprises et Offices Publics et a demandé au Directeur Général de proposer et de lui soumettre pour approbation la proposition de nomination des Cadres et Agents à des postes de responsabilité dans un meilleur délai.

IV. DES RESOLUTIONS


A l'issue de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, une résolution a été décidée il s'agit de

Résolution 001/19/CA réaffirmant l'autorité des dispositions du Décret 12.019 du 02 février 2012 fixant les règles d'application de certaines dispositions de la Loi N°07.005 du 24 avril 2007 portant réorganisation du sous-secteur pétrolier aval en République centrafricaine et de l'Arrêté N°22/MDERH/DIRCAB/DG.ASRP du 14 mai 2019.


L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 15 heures 08 mn.

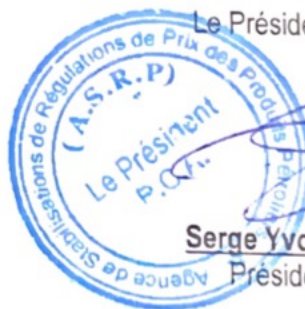
Fait à Bangui, le 29 mai 2019

Le Rapporteur de la Séance

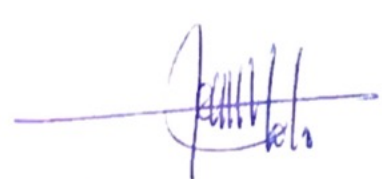

Achille Kpagnami DONON
Directeur Général ASRP


Le Président de la Séance


Serge Yvon DOUKOFIONA
Président de Conseil



Les Administrateurs :


P/Edmond MOLOGODO


Richard Désiré DONDY


P/Patrick DALEMET G.


Victor MAZANGA